

AGIS
Rue Du Clos du Poivre
44410 HERBIGNAC

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une étude environnementale – Article R122-3 du code de l'environnement

Projet CAPAGIS

Rue Du Clos du Poivre
44410 HERBIGNAC
Contact : M. Bertrand QUINQUIS

N° D'AFFAIRE: 2111E14Q5000055
DATE D'EDITION DU RAPPORT : 13/02/202
AUTEUR : BAPTISTE GUILLOTEAU
TEL : 06.21.06.17.72
MAIL : BAPTISTE.GUILLOTEAU@SOCOTEC.FR

SOCOTEC ENVIRONNEMENT
Agence Environnement & Sécurité de Nantes

2 Rue Jacques Brel - Metronomy Park - Bâtiment 5
44819 SAINT-HERBLAIN Cedex

SOCOTEC ENVIRONNEMENT - S.A.S au capital de 3 600 100 euros – 834 096 497 RCS Versailles
Siège social : 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 – Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines
Cedex - FRANCE www.socotec.fr

Liste des pièces à fournir

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

Annexe 8 : Note hydraulique de confinement des eaux d'extinction et gestion des eaux pluviales (document autoportant)

Annexe 9 : Mémoire technique EU prétraitement (document autoportant)

Annexe 10 : *Analyse des incidences potentielles du projet par rapport au site NATURA 2000 et aux ZNIEFF*

NOTA : l'annexe 1 et l'annexe 4 sont également indépendantes du présent document

Annexe 1

Informations nominatives relatives au pétitionnaire

ANNEXE INDEPENDANTE

Annexe 3

Plans de situation au 1/25000 (fond de carte IGN)

Annexe 4

Photographies du site et de ses abords

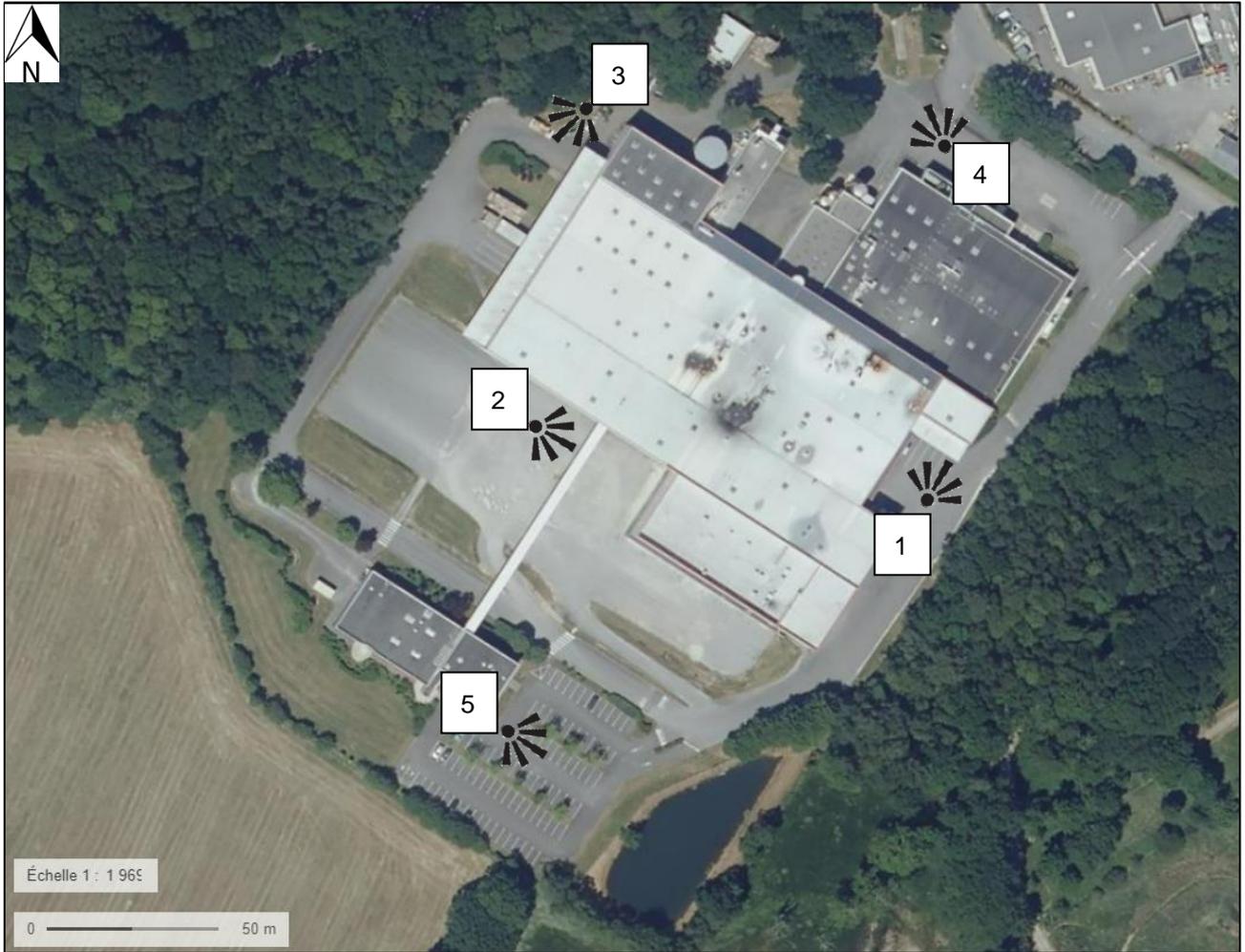




FIGURE 2 : PHOTOGRAPHIES DU SITE ET DE SES ABORDS ET ANGLES DE PRISE DE VUE

Annexe 5

Plan du projet

ANNEXE INDEPENDANTE

Annexe 6

Localisation du projet sur fond de vue aérienne

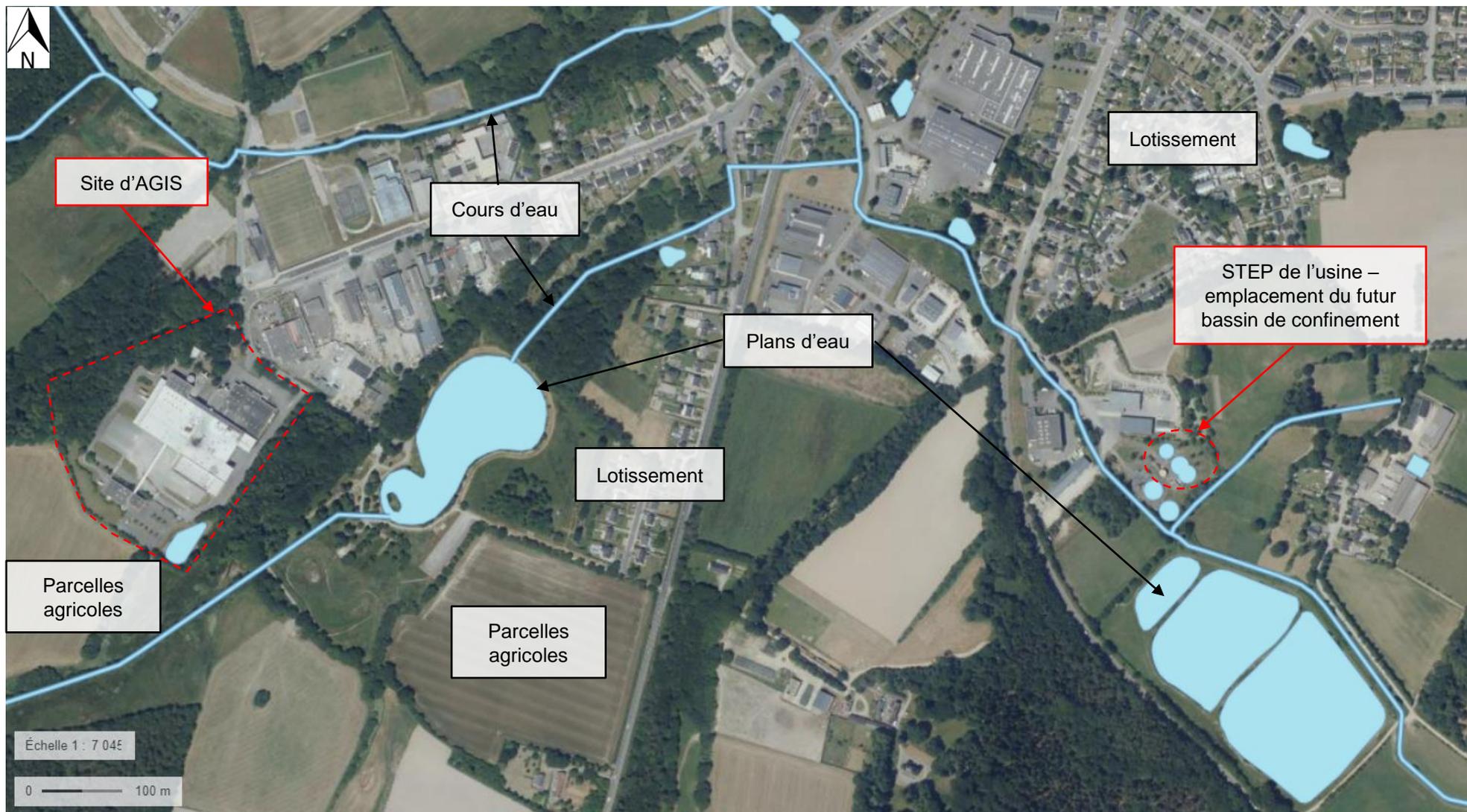


FIGURE 3 : VUE AERIENNE DU SITE ET DE SES ABORDS (SOURCE : GEOPORTAIL)

Annexe 7

Carte de localisation des zones Natura 2000 les plus proches



FIGURE 4 : LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000 LES PLUS PROCHES

Annexe 8

Note hydraulique de confinement des eaux d'extinction et gestion des eaux

ANNEXE INDEPENDANTE

Annexe 9

Mémoire technique EU prétraitement

ANNEXE INDEPENDANTE

Annexe 10

Analyse des incidences potentielles du projet par rapport au site NATURA 2000 et aux ZNIEFF

Extensions sur le site de l'usine :

Les aménagements du projet d'extension de l'usine d'AGIS se feront uniquement sur des surfaces imperméabilisées.

En phase de travaux :

Au regard de la distance du site d'AGIS par rapport aux ZNIEFF et aux zones NATURA 2000, les incidences sont jugées négligeables. La zone d'influence des travaux sera uniquement localisée au sein du site de l'usine d'AGIS.

En phase d'exploitation :

Le site de l'usine d'AGIS après extension n'engendrera pas plus d'incidences qu'aujourd'hui en phase d'exploitation.

Création du futur bassin de confinement :

Le futur bassin de confinement est localisé à proximité des zones NATURA 2000 FR5212008 (Grande Brière, marais de Donges et du Brivet - ZPS) et FR5200623 (Grande Brière et marais de Donges - ZSC).

Ce bassin bâché de 600 m³ aura une emprise au sol de 600 m². Sa vocation est uniquement la réception et le confinement des eaux d'extinction d'incendie du site de l'usine d'AGIS. Ce bassin n'engendrera donc aucun rejet dans le milieu. Les potentielles incidences sur les zones NATURA 2000 à proximité seront donc uniquement induites en phase de travaux.

En phase de travaux :

Les travaux consisteront en du terrassement avec creusement sur 1 mètre de profondeur et la pose d'une bâche EPMD pour imperméabiliser le bassin.

L'implantation du bassin de confinement se fera sur des espaces verts à proximité de la STEP d'AGIS (rue de la Grée du Rocher, à HERBIGNAC). Ces espaces verts sont constitués de pelouse régulièrement tondue. 3 pins seront supprimés pour la mise en place du bassin (voir photo 6 en annexe 4). Ces arbres sont à vocation ornementale et ne présentent pas de nids ni de traces d'insectes xylophages.

Les potentielles incidences en phase de travaux et les mesures appliquées pour palier à ces incidences sont détaillées dans le tableau suivant :

Incidences potentielles	Mesures prises
Pistes de chantier, circulation	Réduction des aires de manœuvre et l'emprise globale du chantier.
	Mise en place de barrières de confinement autour du chantier pour protéger les zones naturelles à proximité.
	L'entretien, la réparation, le ravitaillement et le lavage des engins de chantier ainsi que le stockage des carburants et lubrifiants seront interdits sur site.
Poussière, vibrations	Arrosage des pistes de chantier pour ne pas engendrer de nuage de poussière.
Bruits	Travaux uniquement en journée.
	Adaptation du calendrier d'intervention : travaux durant la période la moins impactante pour la biodiversité : période Automne-hiver

Au regard des mesures prises en phase de travaux, les incidences sont jugées négligeables. La zone d'influence du projet sera uniquement localisée sur la zone des travaux.

En phase d'exploitation :

Le bassin sera constamment à sec, les seules interventions seront des actions d'entretien. Il n'y aura aucune incidence sur zones NATURA 2000 en phase d'exploitation.